

# Nomination d'une personne compétente en radioprotection

---

DEC110254DR02

Conformément à la réglementation en vigueur<sup>1</sup>, mademoiselle Sandrine Masscheleyn, a obtenu l'attestation de formation dans le secteur d'activité : industrie et recherche, option *sources radioactives scellées et non scellées, accélérateurs de particules et appareils électriques émettant des rayons X* délivrée par SGS Qualitest Industrie à Orsay le 24/10/2006.

Après avis favorable du Comité Hygiène et Sécurité en date du 16/12/2010, mademoiselle Sandrine Masscheleyn est désignée Personne Compétente en Radioprotection pour la fédération de recherche n° 550 à dater du 01/01/2011.

Elle exercera les missions prévues dans les articles R4451-110, R4451-111, R4451-112, R4451-113 et R4451-11 2° du Code du Travail pour une durée maximale de 5 ans à partir du 29/09/2006, date de validation de sa formation.

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque personnel amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Une copie de cette nomination sera communiquée à l'IRSN/SISERI dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs<sup>2</sup>.

*(Signature)*

*(Signature)*

Francis-André Wollman

Liliane Flabbée

Directeur de la FRC n°550 du CNRS

Déléguée régionale  
CNRS Délégation Paris B

---

<sup>1</sup> Arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur  
Arrêté du 21 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 26/10/05

<sup>2</sup> Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants

# Volume 7 : Mesures particulières

07.01. Décisions de nomination

07.01.04. DR04

## Décision n° 105357DR04

Décision portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans une unité du CNRS / Université Paris-Sud 11

---

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

**Vu** l'instruction générale n° 030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8627 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI nommant Monsieur Hendrik-Jan HILHORST, directeur de l'unité de recherche n° UMR8627, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

Considérant que M. Olivier BRAND-FOISSAC a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Ile-de-France Sud du CNRS, les 5, 6, 7 octobre et les 15, 16, 17 novembre 2010.

### Article 1

M. Olivier BRAND-FOISSAC, ingénieur de recherche, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° UMR8627, à compter du 18 novembre 2010.

M. Olivier BRAND-FOISSAC exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Olivier BRAND-FOISSAC est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

### Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le  
Le directeur de l'unité  
Hendrik-Jan HILHORST  
(Signature)

Pour le CNRS,  
La déléguée régionale  
Michèle SAUMON

Pour l'Université Paris-Sud 11,  
Le président  
Guy COUARRA E

## **Décision n° 105362DR04**

Décision portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans une unité du CNRS

---

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

**Vu** l'instruction générale n° 030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080038SDV portant création de l'unité propre de recherche n° FRE3144 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 ;

**Vu** la décision n° 080038SDV nommant M. Frédéric BOCCARD, directeur de l'unité de recherche n° FRE3144, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 ;

Considérant que M. Pierre LIBEAU a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Ile-de-France Sud du CNRS, les 5, 6, 7 octobre et les 15, 16, 17 novembre 2010.

### **Article 1**

M. Pierre LIBEAU, assistant ingénieur, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° FRE3144, à compter du 18 novembre 2010.

M. Pierre LIBEAU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Pierre LIBEAU est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

### **Article 2**

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 20 décembre 2010

Le directeur de l'unité  
Frédéric BOCCARD  
(Signature)

La déléguée régionale  
Michèle SAUMON

## Décision n° 105364DR04

Décision portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans une unité du CNRS / Université Paris-Sud 11

---

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

**Vu** l'instruction générale n° 030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8621 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI nommant Monsieur Jean-Pierre ROUSSET, directeur de l'unité de recherche n° UMR8621, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

Considérant que Mlle Florence LORIEU a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Ile-de-France Sud du CNRS, les 5, 6, 7 octobre et les 15, 16, 17 novembre 2010.

### Article 1

Mlle Florence LORIEU, assistante ingénieure, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° UMR8621, à compter du 18 novembre 2010.

Mlle Florence LORIEU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mlle Florence LORIEU est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

### Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le  
Le directeur de l'unité  
Jean-Pierre ROUSSET  
(Signature)

Pour le CNRS,  
La déléguée régionale  
Michèle SAUMON

Pour l'Université Paris-Sud 11,  
Le président  
Guy COUARRA E

## Décision n° 105366DR04

Décision portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans une unité du CNRS / Université Paris-Sud 11

---

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

**Vu** l'instruction générale n° 030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8000 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI nommant Monsieur Mehran MOSTAFAVI, directeur de l'unité de recherche n° UMR8000, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

Considérant que M. Gilles PERILHOUS a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Ile-de-France Sud du CNRS, les 5, 6, 7 octobre et les 15, 16, 17 novembre 2010.

### Article 1

M. Gilles PERILHOUS, assistant ingénieur, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° UMR8000, à compter du 18 novembre 2010.

M. Gilles PERILHOUS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Gilles PERILHOUS est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

### Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le  
Le directeur de l'unité  
Mehran MOSTAFAVI  
(Signature)

Pour le CNRS,  
La déléguée régionale  
Michèle SAUMON

Pour l'Université Paris-Sud 11,  
Le président  
Guy COUARRA E

## Décision n° 105367DR04

Décision portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans une unité du CNRS / Université Paris-Sud 11

---

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

**Vu** l'instruction générale n° 030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8621 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI nommant Monsieur Jean-Pierre ROUSSET, directeur de l'unité de recherche n° UMR8621, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

Considérant que Mme Christelle VASNIER a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Ile-de-France Sud du CNRS, les 5, 6, 7 octobre et les 15, 16, 17 novembre 2010.

### Article 1

Mme Christelle VASNIER, assistante ingénieure, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° UMR8621, à compter du 18 novembre 2010.

Mme Christelle VASNIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Christelle VASNIER est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

### Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le  
Le directeur de l'unité  
Jean-Pierre ROUSSET  
(Signature)

Pour le CNRS,  
La déléguée régionale  
Michèle SAUMON

Pour l'Université Paris-Sud 11,  
Le président  
Guy COUARRA E